



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 04 Novembre 2022 202 à 20 heures 30 minutes
MAIRIE

Présents :

M. VELLE PATRICE, M LECLERE SEBASTIEN, M. CHENOT NICOLAS, M. GRIFFATON GABRIEL,
M. GRIFFATON GAUTIER, M. GIRARD CHRISTIAN,

Secrétaire de séance : M. CHENOT Nicolas

Président de séance : M. VELLE PATRICE

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 28.01.2022

Le Maire demande si le compte-rendu de la réunion du 24 Juin 2022, appelle des remarques, interrogations ou modifications.

Aucune remarque n'est à formuler, le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ce compte-rendu :

VOTE : **Compte-Rendu validé à l'unanimité**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire demande si un conseiller veut remplir la fonction de secrétaire de séance, Mr CHENOT Nicolas se propose d'être le secrétaire pour cette séance. A l'unanimité, les conseillers valident, Mr CHENOT Nicolas est donc désigné secrétaire de cette séance.

2 – Correction d'Amortissement au compte 202 :

Le Maire indique que la Trésorerie a détecté une opération de 2012, qui aurait dû donner lieu à Amortissement, mais cela n'a pas été fait à cette date. Monsieur le Trésorier nous demande de bien vouloir régulariser, en saisissant cette opération dans notre comptabilité. Pour régulariser, sans que cela n'impacte notre compte administratif 2022, nous devons décider d'une durée d'amortissement (de 1 à 10 ans). La somme concernée s'élève à 1479.32€ (correspondant aux frais payés pour la réalisation de notre Carte Communale).

Sachant que cela n'a aucun impact sur le compte de la commune, car il s'agit d'une écriture comptable, Monsieur le Maire propose que cette somme soit amortie sur une année.

Après ces explications, le Maire demande aux conseillers présents de bien vouloir délibérer :

VOTE : **Accord à l'Unanimité**

3 – Rapport d'activité de la Communauté de Communes 2021 :

Le Maire projette un document synthétique du rapport d'activités 2021 avec les perspectives 2022 de la Communauté de Communes. Ce rapport annuel est une obligation réglementaire et le Maire tient à la disposition pour consultation, l'ensemble des pièces, qui seront archivées, en Mairie. Il joindra avec le compte rendu informatique cette présentation.

4 – Informations repas des Aînés et Saint Nicolas des Enfants :

Repas des Aînés

Le Maire indique qu'avec ses collègues, les Maires d'ANSAUVILLE, BEAUMONT, BERNECOURT et GROSROUVRES, ils vont organiser le repas des aînés.

La date retenue est le 26 Novembre 2022, Le Maire a recensé les habitants concernés. Pour les personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas y participer il va commander des colis.

Saint Nicolas des Enfants :

Le Maire souhaite renouer avec la Saint Nicolas des enfants du village. Il va commander les cadeaux et cartes cadeaux, et souhaiterait si possible faire un petit défilé, suivi d'un goûter à la salle polyvalente. Pour cela il fait appel aux habitants, pour trouver un volontaire qui pourrait revêtir l'habit pendant quelques heures. La date retenue est le 03 décembre 2022, après-midi.

5 – Affouages 2022/203 détermination des parcelles et Tarif :

Le Maire propose les parcelles 5 et 22 à terminer et les parcelles 15 et 26. Pour le tarif qui est de 3€ depuis de nombreuses années, la Maire fait un tour de table pour demander aux conseillers présents si quelqu'un souhaite une augmentation, Après concertation, la majorité des conseillers sont opposés à une augmentation.

Le Maire propose donc les coupes indiquées et de maintenir le tarif à 3€/stère. Le Maire demande aux conseillers présents de bien vouloir délibérer :

VOTE : Accord à l'Unanimité

6 – Questions Diverses :

Accotements entre HAMONVILLE et ANSAUVILLE

Le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal, Mr GRIFFATON avait demandé si d'éventuels travaux étaient programmés, pour sécuriser les accotements de cette route. Monsieur le Maire n'ayant connaissance d'aucune opération programmée, il a en date du 05 Août 2022 adressé un courrier à Mme la Présidente du Conseil Départemental. Une réponse lui a été faite en date du 26 Août, en précisant que l'état général de cette route était correct et que si les crédits de l'année le permettaient une reprise des accotements serait faite. Depuis ce courrier des travaux ont été réalisés et les accotements sont un peu plus sécurisés.

Point de Dépôt des déchets verts :

Le Maire remercie Mr GRIFFATON Gabriel, pour avoir repoussé une nouvelle fois le dépôt de déchets verts de la commune. Il profite de ce Conseil pour rappeler à l'ensemble des utilisateurs qu'il est interdit de mettre le feu. Cela a encore été le cas il y a quelques semaines. Il constate également des dépôts de déchets qui devraient être déposés à la déchetterie et non à cet endroit. Monsieur le Maire insiste sur la tolérance qui est pour le moment admise par les Services de l'Etat, qui régulièrement rappellent à la commune que les décharges doivent être fermées. Monsieur le Maire devra, si ces comportements perdurent, prendre la décision (contraint et forcé) d'interdire tout dépôt à cet endroit et la commune devra engager des dépenses pour neutraliser le lieu. Pour rappel, seuls les dépôts de déchets issue de la tonte et de la taille d'arbustes.

Plus aucune remarque n'est formulée, le Maire lève alors la séance à 21h45

Fait à HAMONVILLE le 10 Novembre 2022

Le Maire
Patrice VELLE

Le secrétaire de Séance
Nicolas CHENOT

